

18 septembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE

(Eurolist)

Par courrier du 28 août 2007, complété par un courrier du 17 septembre, la société Thames River Capital LLP (51, Berkeley Square, Londres, W1J 5BB, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 16 juillet 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE et détenir pour le compte desdits fonds, 267 331 actions ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 2,91% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE (2).

Thames River Capital LLP a précisé détenir, au 17 septembre 2007, pour le compte desdits fonds 290 151 actions ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 3,16% du capital et des droits de vote de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé, au 10 juillet 2007, de 9 172 283 actions représentant autant de droits de vote.

(2) Cf. prospectus ayant reçu le visa n°07-209 en date du 25 juin 2007.